



## TERMES ET CONDITIONS GENERALES DE LA SCENE DECOUVERTES DANSE

### ◆ **Préambule :**

Nous vous invitons à prendre connaissance avec attention aux contraintes techniques, matérielles, et financières ainsi qu'aux offres proposées dans le cadre de la Scène Découvertes danse avant de postuler à nos appels à projet. Les critères imposés dans les appels sont définis en fonction de nos capacités et de nos subventions allouées : en effet, nous souhaitons apporter aux compagnies toute notre aide dans leur projet de création et/ou de diffusion de leur pièce, dans les limites de nos moyens réels, financiers et humains. Nous préférons la qualité à la quantité. Nous restreignons donc le nombre de compagnies soutenues pour pouvoir le faire qualitativement.

La Scène Découvertes danse puise dans ces ressources et moyens pour permettre une diffusion de spectacles de danse et un accompagnement de ces compagnies émergentes vers de plus grandes structures. Nous leur offrons l'opportunité de se faire connaître du public lyonnais, des institutionnels et professionnels du monde du spectacle vivant.

L'appel à projet création propose un accompagnement de la compagnie sur l'année avec périodes de résidences, regards extérieurs, médiation culturelle, ateliers et 1 date de représentation lors d'un temps fort de notre structure. La création devra être finalisée au plus tard pour Septembre/ Octobre 2021.

L'appel à projet diffusion propose une diffusion lors d'un temps fort de la saison, un regard extérieur et des possibilités d'ateliers en fonction des projets.

## ◆ **Fonctionnement de la Scène Découvertes danse :**

### La sélection des projets :

Pour l'aide à la création, nous accompagnerons 5 compagnies.

Pour la diffusion, nous sélectionnerons entre 5 et 10 projets en fonction des propositions et des possibilités financières de la Scène Découvertes danse.

Pour les deux appels à candidatures les critères sont les suivants :

- être de la région Auvergne Rhône Alpes
- présenter un solo/duo/trio
- Ne pas être subventionné, ou depuis peu, par la DRAC au titre de création chorégraphique
- Avoir moins de 10 dates en France sur la saison

### **NB :**

Nous serons notamment attentifs à la qualité de la proposition, au propos qu'elle traite, et au nombre de personnes minimum nécessaire à sa diffusion.

Nous ne diffuserons pas de projets en cours, que ce soit pour les compagnies sélectionnées en diffusion ou en création. La présentation devant le public et les professionnels doit être celle du spectacle fini.

### Les conditions techniques :

Pour tous les spectacles programmés lors des temps forts :

Notre salle de spectacle comporte une jauge de 97 places assises. La scène est de 10m de profondeur et 10 m de largeur. Il n'y a pas de dégagements latéraux mais nous avons des coulisses en arrière-scène. Nous ne disposons pas de loges individuelles.

La Scène Découvertes danse met à disposition des compagnies un technicien lumière professionnel qui les accompagne pour l'adaptation de la fiche technique à la salle, jusqu'à la représentation. Notre technicien lumière coordonne la mise en œuvre technique et accompagne les compagnies dans leurs recherches et création.

Si vous souhaitez travailler avec votre propre technicien, il faut nous le mentionner au plus vite. Aucun coût de création supplémentaire ne pourra être pris en charge et le technicien doit alors être comptabilisé dans l'équipe essentielle au spectacle. Nous demandons à chaque compagnie d'adapter sa pièce pour pouvoir être jouée dans notre salle et de réduire l'équipe technique et artistique au strict nécessaire lors de la représentation.

*Consulter la fiche technique du Croiseur sur le site internet pour plus d'informations*

### Sur le plan financier et juridique :

Nous nous engageons à fournir un contrat de cession d'exploitation d'un spectacle et à régler les droits SACD de la diffusion du spectacle.

La rémunération est minimum\* mais garantie pour tous. Nous nous engageons à rémunérer toute personne essentielle (et non remplaçable par un membre de notre équipe) à la réalisation du spectacle. Le budget alloué pour chaque personne est de 140 € brut, équivalent à 205 € coût employeur avec abattements de charges. Nous déclarons donc 12h pour un montant total de 140 € brut ou une facturation de 205 € / personne.

\* *Rémunération minimum selon la convention collective du spectacle.*

### Les défraiements :

Aucun défraiement que ce soit pour le transport, les repas, ou encore l'hébergement ne sera possible. Nous proposons un catering lors de la représentation (buffet pour toute la compagnie à disposition toute la journée, un repas et une boisson offertes aux artistes sur scène et au technicien, une boisson offerte au chorégraphe.)

### Informations billetterie et mise à disposition du personnel :

La Scène Découvertes danse met à disposition des compagnies une billetterie en ligne et en physique ainsi que les services administratifs qui en découlent, du personnel chargé des relations avec la presse et les professionnels (programmeurs et institutionnels). Elle s'engage à accompagner la compagnie en programmation dans la communication de l'évènement en diffusant toutes les informations à son fichier contact et son réseau, en parallèle de la communication de la compagnie.

Les invitations pros sont illimitées (dans la limite des places disponibles) et les invitations persos sont en fonction du nombre d'artistes sur scène sachant que le maximum d'invitations que nous pouvons délivrer par compagnie est de 5. En effet, une grande partie de la billetterie sert à la rémunération des artistes.

Les tarifs sont de 12€ en plein tarif, 8€ en tarif réduit et 6€ pour les élèves des écoles du Croiseur (CFDd et Scène sur Saône) ainsi que pour les adhérents à désoblique.